



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	25
Date de la convocation		
15/03/2024		
Date d'affichage		
15/03/2024		

### Séance du 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 21 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Présents** : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUSSES Jacques, PEREZ Christelle, ETCHEVERRY Anne, SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à DUBOS Christelle, FRACCHETTI Bernard, CHESSOUX Stéphanie, DELPUECH Jean-Luc, MAIS Jean-Michel.

**Absent(s) excusé(s)** : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

### N°2024-03-21-15/21 Nouveaux Tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau des tarifs communaux pour 2024 approuvé par délibération du 07.12.2023,

Vu l'avis de la Commission de Finances réunie le 14.02.2024,

Considérant d'une part, l'opportunité de mettre en vente auprès des administrés des affichettes conçues et produites par le service communication de la Commune, et d'autre part, la nécessité de rehausser le tarif de location des salles pour les habitants de communes extérieures pour se mettre au niveau des prestations pratiquées par leur mairie de résidence,

Considérant la nécessité d'offrir un hébergement à prix modéré pour les saisonniers du service public de surveillance des baignades, l'année où la Commune est privée de la présence des CRS sauveteurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs suivants :

### TARIFS COMMUNE

- Au 01.01.2025 : Salles municipales  
(pour les personnes non domiciliées sur la Commune)

	1 jour	Week-end
Petite salle des fêtes avec bar	500	1000
Grande salle des fêtes	700	1300
Deux salles avec bar	1000	1500
Salle Manaoc	800	1500
Salle du Château d'Eau	320	400



➤ Au 25.03.2024 : Affiches à vendre

- Format A3 : 10 euros l'unité
- Format carte postale : 2 euros l'unité.
- PRECISE que la vente des affiches sera intégrée à la régie de recettes photocopies qui sera modifiée par arrêté municipal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces dossiers.

### TARIFS CAMPING MUNICIPAL

➤ Au 01.05.2024 : Nuitée Logements des agents du service public saisonniers sauveteurs en mer

La nuitée	Mois (forfait)
4 €	120 €

A Labenne, le 25 Mars 2024

Le Secrétaire de séance,

  
Chantal RONDET  
(Landes)

Le Maire

  
Jean-Luc DELPUECH  
(Landes)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).